



Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Aigle communique les décisions d'intérêt général prises au cours du mois d'août 2022

Dans sa séance du 8 août 2022, la Municipalité

A pris acte du dépôt du référendum sur l'augmentation de la taxe communale sur l'énergie électrique et ouvre le délai de récolte des signatures de 40 jours, du 9 août au 20 septembre

A accepté le projet de préavis 2022-08 relatif à la réponse à la motion Favre pour une meilleure répartition de la facture policière

A décidé d'engager Mme Marie Dussex (*1998) en qualité d'auxiliaire en gardiennage et médiation culturelle à l'Espace Graffenried dès ce mois d'août, aux mêmes conditions que son prédécesseur

A validé l'offre d'une entreprise spécialisée pour se doter d'un scanner afin de procéder au dépouillement des futurs bulletins uniques lors des élections. Le montant a été porté au budget 2023

A accepté le projet de préavis 2022-09 relatif à l'acquisition de la parcelle 61 (cure d'Aigle dite « Le Presbytère ») et de le transmettre à la commission aux opérations immobilières du conseil communal en vue de son étude

Dans sa séance du 15 août 2022, la Municipalité

A validé l'offre d'une entreprise pour des potelets amovibles qui seront posés aux entrées de la zone piétonne du quartier Sous-le-Bourg

A validé la variante d'un giratoire " en goutte" de 22 m de diamètre au carrefour entre l'avenue des Ormonts et celle des Glariers, en vue du dédoublement des voies que les TPC prévoient de développer à l'avenue des Ormonts

A validé la solution de raccordement du futur réseau d'eaux claires de la route de Lausanne sur les installations prévues par la Commune d'Yverne, avec une participation aiglonnaise de 30 % au montant total des travaux

Dans sa séance du 22 août 2022, la Municipalité

A validé le préavis 2022-10 relatif à la création d'un pass culture à Aigle et le transmet pour étude et rapport à une commission du conseil communal

A pris acte du calendrier d'activités d'Aigle Cité pour le second semestre 2022 et demande à l'ATALC de mettre sur pied un marché de Noël

A décidé de déléguer la gestion du registre communal des entreprises à Chablais Région. Une convention réglera cette délégation

A décidé d'autoriser les établissements publics qui le souhaitent à garder leur terrasse toute l'année au prix fixé dans le règlement communal

Dans sa séance du 29 août 2022, la Municipalité

A validé l'offre d'une entreprise spécialisée pour le mobilier urbain qui sera installé à la Place de la Gare, comme prévu dans le préavis éponyme

A décidé d'engager M. Arthur Berguerand (*2007) en qualité d'apprenti forestier-bûcheron pour une durée de 3 ans à partir du 1er septembre 2022

A accepté l'engagement de M. Sébastien Deriaz au poste de délégué au Plan climat et énergie communal à 90 % dès le 1er octobre 2022. Ce poste est prévu dans le cadre du préavis 2022-05 adopté par le conseil communal du 17 juin dernier

A validé la politique de sécurité de l'information de l'administration communale en vue d'obtenir le label Cybersafe

A pris acte et valide la proposition d'implantation de la seconde phase de l'installation de chantier pour la rénovation de l'Hôtel de Ville

A signé la convention avec les TPC concernant les travaux de déplacement et de mise aux normes de la halte de l'ASD à la Place du Marché.